

Police groupe A.L.F.A. - A.C. 1.102.176 / R.C. 1.102.177 - Année d'assurance : 2014-2015

Vos membres sont assurés par le canal de la police groupe que la fédération auprès de laquelle votre club est affilié a conclu avec nous. Comme vous pouvez le constater dans l'exemplaire de cette police en votre possession, ce contrat offre toute une gamme de possibilités de couverture parmi lesquelles il vous appartient de faire un choix.

Ci-dessous nous reproduisons, avec les primes et surprimes dues par équipe, un aperçu des garanties assurées reprises dans la police, y couvertes dans les limites des conditions générales et particulières.

Dans la colonne I vous trouverez, avec les primes dues (taxes & frais compris), la couverture de base obligatoire (1) + les différentes options en indemnités journalières (2 à 6). Il y a lieu de faire un choix.

Dans la colonne II vous trouverez les options complémentaires aux garanties prévues dans la couverture de base en matière de Frais de traitement (avec pour ce qui concerne cette dernière garantie une option spéciale en couverture des frais de bandages, braces et pansements exclus de l'option de base et des autres options en frais de traitement / une option qui prend en charge le rachat de la franchise de € 15- par accident / ainsi qu'une option "Privilège").

Ces options complémentaires sont facultatives et n'ont pas un caractère obligatoire.

Dès que vous avez fait votre choix, vous remplissez et signez le document en annexe, que vous retournez ensuite à l'adresse et avant la date y reprise.

I. COUVERTURE DE BASE (Div. I à III de la police)			
OPTIONS EN INDEMNITES JOURNALIERES (Div. IV de la police) / PRIMES			
RESPONSABILITE CIVILE DOMMAGES CORPORELS Limite par victime : € 2.500.000- Limite absolue par sinistre : € 5.000.000-	D / INDEMNITES JOURNALIERES		PRIMES PAR EQUIPE (ttc)
	N°	Montants	
	1.	€ 2,50-	1. € 142,54- (=Couverture de base)
DEGATS MATERIELS Limite absolue par sinistre : € 620.000- (Franchise : voir police)	2.	€ 3,75-	2. € 166,77-
	3.	€ 5,00-	3. € 191,00-
INDIVIDUELLE ACCIDENTS A / CAPITAL DECES : € 7.500-	4.	€ 6,25-	4. € 215,23-
B / CAPITAL INVALIDITE PERMANENTE : € 15.000- (Franchise relative : 5%)	5.	€ 7,50-	5. € 239,46-
C / FRAIS DE TRAITEMENT : € 500-	6.	€ 8,70-	6. € 263,70-
D / INDEMNITES JOURNALIERES (voir colonne à côté) Délai de carence : -30- jours			
II. OPTIONS FRAIS DE TRAITEMENT (Div. IV de la police) / PRIMES			
	N°	SURPRIMES PAR EQUIPE (ttc)	
C. COUVERTURE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT			
BASE + € 250- (Total : € 750-)	7	+ € 57,02-	
BASE + € 500- (Total : € 1.000-)	8	+ € 85,53-	
BASE + € 750- (Total : € 1.250-)	9	+ € 114,03-	
BANDAGES, BRACES ET PANSEMENTS NON-REMBOURSABLES PAR LA MUTUELLE ET NI COUVERTS PAR L'OPTION DE BASE, NI PAR LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES DE "FRAIS DE TRAITEMENT" CI-DESSUS (max. € 25- par fourniture / max. € 75- par accident) Il est précisé que sous le vocable "bandages" sont compris les plâtres.	10	+ € 57,02-	
PRISE EN CHARGE DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DE € 15- PAR ACCIDENT APPLICABLE AUX FRAIS DE TRAITEMENT (autres que les frais de kiné-physiothérapie)	11	+ € 37,50-	
OPTION "PRIVILEGE" : FRAIS MEDICAUX REPRIS A LA NOMENCLATURE DU TARIF INAMI JUSQU'A 150% DUDIT TARIF : € 1.500- MAX. PAR ACCIDENT FRAIS MEDICAUX NON-PREVUS AU BAREME INAMI OU NON-REMBOURSABLES PAR LA MUTUELLE : € 620- MAX. PAR ACCIDENT FRANCHISE = € néant	12	+ € 175,00-	

Police groupe **A.L.F.A.** - A.C. 1.102.176 / R.C. 1.102.177 - Année d'assurance : 2014-2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

DOCUMENT A RENVOYER AU :

Bureau de Courtage en Assurances et en Crédits
Jean-Pierre & Laurent REMACLE sprl
PLACE CORONMEUSE 39 - 4000 LIEGE
☎ 04/224 21 22 ☎ 04/226 43 02
Email: jean-pierre.remacle@portima.be / laurent.remacle@portima.be

AVANT LA DATE LIMITE : **01.09.2014**

SAISON : 2014 / 2015			
NOM DE LA FEDERATION : A.L.F.A. / Association Liègeoise de Football Amateur asbl			
POLICES N° : IND. ACC. 1.102.176 / R.C. 1.102.177 / CODE : 32.000			
<u>NOM DU CLUB :</u>			
<u>NOM ET ADRESSE DU SECRETAIRE :</u>			
DATE D'EFFET DE LA COUVERTURE : 01.09.2014 (début de saison) ou pour les inscriptions en cours de saison, renseigner la date exacte : / /			
Le susdit club, après avoir pris connaissance des conditions de la susdite police groupe, souhaite souscrire la (les) option (s) d'assurances indiquée(s) ci-après pour son(ses) équipe (s) pendant la saison susmentionnée.			
CATEGORIE	NOMBRE D'EQUIPES	I. COUVERTURE DE BASE + OPTION INDEMNITE JOURNALIERE SOUHAITEE	II. OPTIONS FRAIS DE TRAITEMENT SOUHAITEES
SENIORS / JEUNES		N°	N°(S)

Fait à

En date du/...../.....

Signature :